Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 48 (1956)

Heft: 12

Artikel: Retrait des initiatives Chevallier

Autor: E.D.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384987

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

convient-il d'assujettir le personnel non organisé? La nouvelle loi libère l'entreprise de l'obligation d'adhérer à une caisse de compensation à la condition que les salariés non organisés touchent les

allocations légales minimums.

Comme on le voit, la loi bâloise laisse donc un large champ de manœuvre aux conventions collectives. Elle vise à ce que tout ayant droit touche à tout le moins une allocation de 15 fr. par enfant et par mois, mais sans entraver plus qu'il n'est strictement nécessaire le développement des réglementations contractuelles convenues librement entre les associations d'employeurs et de salariés. Cette solution libérale, le canton de Bâle-Ville la paie au prix de complications administratives considérables. En effet, elle suppose, parallèlement à la constitution de plusieurs caisses de compensation publiques et privées, l'existence de nombreuses réglementations contractuelles portant sur le versement d'allocations pour enfants. Cette diversité rend plus difficile l'application de la loi. Mais il n'en reste pas moins que les organes de surveillance doivent veiller à ce que tous les ayants droit soient soumis sans exception à l'une ou l'autre des réglementations reconnues et bénéficient des prestations légales minimums.

Nous espérons que cette tentative, très sérieusement étudiée, de résoudre de manière rationnelle le problème des relations entre la loi et le contrat fera ses preuves. Si tel était le cas, la loi bâloise contribuerait de manière efficace à concilier l'opposition entre la loi et le contrat, une opposition qui, jusqu'à maintenant, entrave encore de manière regrettable le développement de notre politique sociale.

Retrait des initiatives Chevallier

Dans le numéro de septembre de la Revue syndicale, un débat contradictoire avait été instauré concernant les initiatives populaires pour la limitation des dépenses militaires et pour la solidarité sociale et internationale (dites initiatives Chevallier).

Ces deux initiatives ont été retirées par le Comité d'Olten, ensuite du revirement de M. Chevallier, qui fut à l'origine de ces initiatives

Dans un communiqué, le Comité d'Olten constate notamment que les initiatives n'ont pas été lancées en raison de la politique de détente des soviets, mais bien par conviction que le potentiel militaire à lui seul n'est pas en mesure de garantir la paix et la liberté.

La première initiative ne recherchait pas à affaiblir la défense nationale. Elle tendait plutôt, dit le comité, à un contrôle démocratique des dépenses militaires dépassant le demi-milliard. Les récents événements de Hongrie n'ont pas montré qu'un tel contrôle eût été superflu ou même dangereux, poursuit le communiqué. Au contraire, l'absence de démocratie a créé un tel malaise parmi le peuple qu'il s'est soulevé. Ces événements ont aussi prouvé que la résistance d'un peuple contre l'asservissement et l'oppression par une puissance étrangère repose en premier lieu dans sa volonté d'indépendance et sa force spirituelle.

La seconde initiative en faveur de la solidarité sociale et de l'aide aux peuples plongés dans la misère et dans la souffrance en tant que contribution au maintien de la paix mondiale, est devenu, de l'avis

de ce comité, d'une actualité toute particulière.

L'issue de la campagne en faveur de l'adoption des deux initiatives risque de souffrir considérablement de la déclaration de retrait unilatéral de M. Chevallier. De plus, l'appui tapageur apporté par le Parti du travail, qu'avait d'ailleurs refusé le Comité d'initiative, a grandement contribué à discréditer les initiatives en raison de l'attitude popiste à l'égard des événements de Hongrie. Les adversaires du comité se sont servis de l'oppression sanglante et cruelle des combattants de la liberté hongrois et de l'indignation justifiée de notre peuple, affirme le communiqué, pour lancer un flot de calomnies et d'interprétations diffamantes contre les deux initiatives. Le comité ne dispose pour ainsi dire pas de journaux qui veuillent appuyer sa cause. Dans ces conditions, déclare-t-il, toute discussion objective et démocratique du contenu des initiatives est devenue impossible. C'est pourquoi le Comité d'initiative décide à la majorité de retirer les initiatives.

Comme nous n'avons rien à changer à l'opinion que nous avons exprimée dans le numéro susmentionné de la Revue syndicale suisse, sous le titre « Une défense nationale efficace est le corollaire indispensable de la neutralité », nous laissons à notre ami Eric Descœudres le soin d'expliquer la décision du Comité d'Olten de retirer

ses deux initiatives.

Le Comité d'Olten décide de retirer ses deux initiatives Par Eric Descœudres

Lorsque ces lignes paraîtront, nos lecteurs auront déjà eu connaissance, par la presse et par la radio, de la décision prise par le Comité d'Olten de retirer ses deux initiatives 1° pour une limitation des dépenses militaires et 2° pour la solidarité sociale.

Ainsi se termine un effort dont la fin prématurée est due à un ensemble de circonstances qui ont été évoquées sans passion, dans un esprit d'objectivité et d'amitié au cours de la séance que notre comité a tenue le 18 novembre, à Olten, dans la demeure du pasteur Schäfer, sous la présidence du pasteur Willy Kobe, de Zurich.

Cette réunion du comité avait été rendue nécessaire du fait que

M. Samuel Chevallier, dans un article publié dans le *Bon Jour* du 14 novembre et abondamment commenté par toute la presse quotidienne, avait déclaré que, si cela ne dépendait que de lui, les deux initiatives seraient retirées. Dès lors, l'opinion publique attendait une décision de l'ensemble du comité.

Tous les membres réunis à Olten (M. Samuel Chevallier n'est pas venu) ont exprimé leur attachement de principe aux objectifs défendus par les deux initiatives: contrôle des dépenses militaires par le peuple, défense de la paix par un plus grand effort de solidarité humaine sur le plan national et international.

Sur le fond de la question, nous sommes demeurés unanimes et nous avons tous conscience de ce qu'a de douloureux et de tragique le retrait de ces initiatives sous la pression de circonstances adverses, auxquelles il aurait fallu avoir les moyens de s'opposer.

Mais:

1º La brutale intervention soviétique à Budapest n'a pas seulement soulevé en Suisse une indignation générale et justifiée; elle a aussi renforcé le nationalisme et créé une atmosphère passionnée qui ne laisse plus de place à la discussion objective des principes contenus dans nos deux initiatives.

2º L'appui que les communistes ont donné à nos initiatives (on ne pouvait pas empêcher les communistes de les soutenir: c'était leur droit) est devenu intolérablement compromettante depuis l'intervention russe en Hongrie, intervention que le Parti du travail a regretté, mais n'a pas expressément condamnée.

3º Nous courrions le risque de voir les deux initiatives mises en votation populaire au début de l'année 1957 dans les circonstances les plus défavorables. L'Essor mis à part, aucun journal ne les aurait soutenues (pas même le Bon Jour), ni aucun parti politique, sauf le Parti communiste, dont l'appui eût alors jeté le discrédit le plus fâcheux sur notre affaire.

Ajoutons que notre comité ne dispose d'aucun moyen financier, alors qu'il faut des dizaines de milliers, si ce n'est pas des centaines de milliers de francs pour mener par l'affiche, par le tract, par la publicité dans les journaux, une campagne précédant une votation fédérale.

Nous étions prêts à faire l'impossible pour réussir dans les circonstances normales.

Dans les conditions actuelles, la chose devenait désespérée.

Or, il ne s'agissait pas de nos personnes, mais d'une cause que nous n'avons pas voulu compromettre gravement en l'exposant au risque d'un rejet massif par le peuple après une campagne menée à coup de slogans. On aurait fait de cette votation un plébiscite, même pas pour ou contre l'armée, mais pour ou contre le pays; ce

que la presse a publié jusqu'ici au sujet des deux initiatives nous a donné un avant-goût de ce qu'aurait été la campagne précédant la votation.

Cette bataille, à dix contre un, à cent contre un, nous l'aurions acceptée joyeusement dans des circonstances normales, comme elles l'étaient tout au long de l'année jusqu'à fin octobre. Le comité a estimé, dans sa majorité, que nous ne pouvions pas et ne devions pas

l'engager dans les conditions actuelles.

Quelques-uns des membres du comité étaient prêts à continuer la lutte envers et contre tout. Nous avons aussi envisagé l'éventualité de retirer la première initiative, celle pour la limitation des dépenses militaires, et de laisser subsister la seconde, celle en faveur de la solidarité sociale. Toutefois, la majorité du comité a été d'avis que les deux initiatives étaient étroitement liées l'une à l'autre et que, si la première était abandonnée, la seconde n'avait aucune chance d'être acceptée par le peuple. On a aussi voulu éviter qu'un rejet massif de cette deuxième initiative ne nuise aux œuvres suisses de solidarité internationale, comme l'Aide suisse à l'étranger, que plusieurs membres de notre comité soutiennent activement.

L'affaire, en réalité, présentait deux aspects: l'un religieux, l'autre

politique.

La majorité des membres de notre comité puisent dans l'Evangile leur volonté de lutter pour la justice et pour la paix par des moyens non violents. Sur le plan de la foi chrétienne, il n'y avait qu'une seule attitude possible: tenir bon.

Mais le lancement d'une initiative est du domaine de la politique, et la politique, comme l'a rappelé un de nos amis, c'est l'art du

possible.

Les deux initiatives sont retirées. La voie est libre désormais, sur le plan fédéral, pour d'autres formes d'opposition à l'idolâtrie militaire.

E. D.

Une intéressante institution néerlandaise: La Fondation du travail

Par R. Sherwood

Pour la première fois au cours de ses onze années d'existence, la Fondation du travail n'est pas parvenue à régler un conflit de salaire de manière satisfaisante pour les deux parties, de sorte qu'il a fallu faire appel à l'Office national de conciliation. Malgré cet échec, on peut dire sans exagérer que la bienfaisante activité déployée par cette institution dans le domaine des relations du travail